

Rôle de la séance publique du 14/11/2025 à 09h00

Président : Monsieur GASPON
Assesseurs : Monsieur COIFFET et Monsieur PONS
Greffière : Madame HAUBOIS

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL

01) N° 2400495 **RAPPORTEUR : M. GASPON**

Demandeur	Mme P Sandrine	Me CARMIER
	M. A Mohammed	Me CARMIER
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de Mme Sandrine P épouse A et de M. Mohammed A contre le jugement n° 2212590 en date du 9 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 22 mars 2022 par laquelle le ministre de l'intérieur et des outre-mer a refusé de délivrer à M. A un visa de long séjour après avoir réexaminé sa demande en exécution du jugement n° 2106663 du 7 mars 2022 du tribunal administratif de Nantes.

02) N° 2401268 **RAPPORTEUR : M. GASPON**

Demandeur	M. H Christian Lucien Gérard	EHUENI MANZAN
	Mme D Akissi Annick	EHUENI MANZAN
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de M. Christian H et Mme Akissi D épouse H, agissant en qualité de représentants légaux des enfants mineurs Kouakou Pénitel Aaron K et Aya Miracle Rébecca K, contre le jugement n° 2305665 en date du 10 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision née le 1er mars 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France, saisie d'un recours administratif préalable obligatoire formé contre les décisions du 10 novembre 2022 de l'autorité consulaire française à Abidjan (Côte-d'Ivoire) refusant de délivrer aux enfants Kouakou Pénitel Aaron K et Aya Miracle Rébecca K des visas de long séjour en qualité de mineurs à scolariser, a, à son tour, implicitement refusé de délivrer les visas sollicités.

Demandeur	Mme S Achiline	Me SODALO
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de Mme Achiline S contre le jugement n°s 2308356, 2312234, 2312236, 2312238 en date du 3 mai 2024 du tribunal administratif de Nantes en tant qu'il a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 5 avril 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a confirmé la décision de l'autorité consulaire française en République démocratique du Congo refusant des visas d'entrée et de long séjour aux jeunes Christela Bokata et Moise Bokata S au titre de la procédure de réunification familiale.

Demandeur	M.	K	Abdoulaye	EDEN AVOCATS
	M.	K	Oumar Tati	EDEN AVOCATS
	Mme	D	M'Ballou	EDEN AVOCATS
	Mme	K	Siata	EDEN AVOCATS
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de M. Oumar Tati K , M. Abdoulaye K et Mme M'Ballou D , agissant tant en leur nom personnel qu'en qualité de représentants des enfants mineurs Kadiatou K , Fanta Oulen K , Mariame K , Siata K et Mariame K contre le jugement n°s 2307640, 2307650, 2307654 en date du 26 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leurs demandes tendant à l'annulation de la décision implicite par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours préalable formé contre les décisions de l'autorité consulaire française à Conakry (Guinée) du 24 février 2023 rejetant les demandes de visa d'entrée et de long séjour présentées pour M. Oumar Tati K , pour l'enfant Fanta Oulen K et pour l'enfant Kadiatou K au titre de la réunification familiale.

Demandeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR		
Défendeur	Mme	B Stéphanie	SADOUN

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n°2309394 en date du 7 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, d'une part, à la demande de Mme Stéphanie B, annulé la décision née le 24 mai 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours contre la décision du 15 février 2023 de l'autorité consulaire française à Port-Au-Prince (République d'Haïti) refusant de lui délivrer un visa de long séjour au titre du regroupement familial et, d'autre part, lui a enjoint de délivrer à Mme B le visa sollicité dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement.

Rôle de la séance publique du 14/11/2025 à 09h20

Président : Monsieur GASPON
Assesseurs : Monsieur COIFFET et Monsieur PONS
Greffière : Madame HAUBOIS

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL**01) N° 2402404 RAPporteur : M. COIFFET**

Demandeur	M. L Stéphane	Me HOURMANT
Défendeur	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SARTHE	CABINET BAZIN & ASSOCIES

Requête de M. Stéphane L contre le jugement n° 2004549 du 6 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à la condamnation du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Sarthe à lui verser, d'une part, une indemnité compensant les temps de trajet vers le centre d'incendie et de secours lors des missions à caractère opérationnel qu'il a effectuées depuis le 1er janvier 2014, avec intérêts au taux légal à compter de cette date, et d'autre part, la somme de 10 386,74 euros, à parfaire, au titre des astreintes qu'il aurait assurées à domicile depuis le 1er janvier 2016, avec intérêts au taux légal à compter de cette date.

02) N° 2402660 RAPporteur : M. COIFFET

Demandeur	M. M Slimane	Me CHERTIER
Défendeur	MINISTERE DES ARMEES	

Requete de M. Slimane M contre le jugement n° 2110599 en date du 15 juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 4 novembre 2020 par laquelle la commission de recours de l'invalidité a rejeté son recours contre la décision du ministre des armées en date du 5 mars 2020 lui refusant la concession d'une pension de victime civile de guerre ;

03) N° 2402776 RAPporteur : M. COIFFET

Demandeur	M. J Claude	C&B AVOCATS
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE NANTES	

Requête de M. Claude J contre le jugement n° 2103422 du 15 juillet 2024 du tribunal administratif de Nantes en tant qu'il a rejeté sa demande tendant à la décharge de la somme de 25 227,74 euros correspondant à un indu de rémunération pour la période du 6 septembre 2017 au 28 février 2019.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL**04) N° 2403244****RAPPORTEUR : M. COIFFET**

Demandeur	M.	P	José Manuel	ATTIA ELISABETH
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de M. José Manuel P contre le jugement n° 2202429 du 24 septembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite du ministre de l'intérieur rejetant son recours contre la décision du 24 août 2021 du préfet du Val d'Oise ajournant à deux ans sa demande de naturalisation.

05) N° 2403451**RAPPORTEUR : M. COIFFET**

Demandeur	PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE			
Défendeur	M.	M	Elmar	Me KADDOURI

Requête du préfet de Maine-et-Loire contre le jugement n° 2207971 du 6 novembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé l'arrêté du 13 juin 2022 assignant à résidence M. Elmar M pour une durée de 6 mois.

06) N° 2403460**RAPPORTEUR : M. COIFFET**

Demandeur	M.	C	Souleymane	CABINET POLLONO
	Mme	T	Aminata	CABINET POLLONO
	M.	C	Yaya	CABINET POLLONO
	Mme	C	Mariam	CABINET POLLONO
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de M. Souleymane C et Mme Aminata T agissant en leur nom et en qualité de représentants légaux des enfants mineurs Sanata et Balakissa C , de Mme Mariam C et M. Yaya C , contre le jugement n° 2310464 du 11 juin 2024, par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 13 avril 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre les décisions du 12 octobre 2022 de l'autorité consulaire française à Abidjan (Côte d'Ivoire) refusant à Mme Mariam C et M. Yaya C d'une part, et aux enfants Sanata et Balakissa C d'autre part, la délivrance de visas d'entrée et de long séjour en France en qualité de membres de famille de réfugiée

07) N° 2403461**RAPPORTEUR : M. COIFFET**

Demandeur	M.	B	Ahmed	Me DIOUF
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de M. Ahmed B contre le jugement n°2314214 du 8 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 19 juillet 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision du 4 avril 2023 de l'autorité consulaire française à Tunis (Tunisie) lui refusant la délivrance d'un visa d'entrée et de long séjour en France en qualité de parent étranger d'enfants français.

Rôle de la séance publique du 14/11/2025 à 10h00

Président : Monsieur GASPON
Assesseurs : Monsieur COIFFET et Monsieur PONS
Greffière : Madame HAUBOIS

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL**01) N° 2403533****RAPPORTEUR : M. PONS**

Demandeur	M. D Frantz	Me VERITE
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE	
Autres parties	DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE RENNES	

Requête de M. Frantz D contre le jugement n°s 2005213, 2008285, 2010545, 2100648, 2109251 du 11 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté ses demandes tendant à l'annulation des décisions des 20 novembre 2019, 10 décembre 2019, 13 janvier 2020 et les décisions de février et mars 2020 par lesquelles la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes l'a placé en congé de maladie ordinaire non imputable au service pour la période du 14 octobre 2019 au 31 mars 2020 ainsi que les décisions implicites par lesquelles le ministre de la justice a rejeté les recours hiérarchiques présentés les 24 janvier 2020 et 14 mars 2020, les décisions non datées par lesquelles la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes a prolongé son congé de maladie ordinaire non imputable au service pour la période du 1er avril 2020 au 5 juin 2020 ainsi que la décision implicite par laquelle le ministre de la justice a rejeté son recours hiérarchique présenté le 5 juin 2020, la décision non datée par laquelle la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes a prolongé son congé de maladie ordinaire non imputable au service pour la période du 6 juin 2020 au 5 juillet 2020 ainsi que la décision implicite par laquelle le ministre de la justice a rejeté son recours hiérarchique présenté le 19 août 2020, la décision non datée par laquelle la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes a prolongé son congé de maladie ordinaire non imputable au service pour la période du 19 août 2020 au 02 octobre 2020 ainsi que la décision implicite par laquelle le ministre de la justice a rejeté son recours hiérarchique présenté le 3 novembre 2020 et enfin l'arrêté du 18 juin 2021 par lequel la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes l'a placé en disponibilité d'office pour une durée d'un an à compter du 7 octobre 2020.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL**02) N° 2500088****RAPPORTEUR : M. PONS**

Demandeur M. B Philippe

CABINET SANDRINE
GAUDRE COEUR-UNI

Défendeur COMMUNE DE L'HUISSERIE

CABINET BLANQUET

Requête de M. Philippe B contre le jugement n° 2006015 du 8 novembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à la condamnation de la commune de l'Huissérie à lui verser, en réparation des préjudices résultant de l'illégalité de la décision du 25 octobre 2018 prononçant son licenciement, la somme globale de 72 721,22 euros, assortie des intérêts au taux légal à compter du 28 janvier 2020 et de la capitalisation de ces intérêts.

03) N° 2500113**RAPPORTEUR : M. PONS**

Demandeur Mme L Brigitte

OUEST AVOCATS
CONSEILSDéfendeur RECTORAT DE LA REGION ACADEMIQUE
NORMANDIE ET DE L'ACADEMIE DE NORMANDIE

Requête de Mme Brigitte L épouse V contre le jugement n°2011687 du 13 novembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 21 septembre 2022 par laquelle le recteur de la région académique de Normandie a rejeté sa demande de reconnaissance d'imputabilité au service de ses arrêts de travail du 22 juin 2018, du 25 juin au 1er juillet 2018 et du 13 juillet au 13 août 2018

04) N° 2500227**RAPPORTEUR : M. PONS**

Demandeur M. G Chouaib

SARL ANTIGONE

Défendeur NANTES UNIVERSITE

Requête de M. Chouaib G contre le jugement n° 2201385 du 19 novembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 23 avril 2021 de la présidente de l'université de Nantes fixant la date de consolidation de son état de santé au 12 novembre 2020 et un taux d'incapacité permanente partielle à 5% et de la décision du 7 janvier 2022 rejetant son recours gracieux

05) N° 2400099**RAPPORTEUR : M. PONS**

Demandeur M. K Mohammad Arif

Me GUILBAUD

Mme A Zarifa

Me GUILBAUD

Mme K Zuhra

Me GUILBAUD

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Mohammad Arif K, Mme Zarifa A et Mme Zuhra K contre le jugement n° 2308937 en date du 19 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 22 juin 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté leur recours dirigé contre la décision implicite de l'autorité consulaire française à Islamabad (Pakistan) refusant de leur délivrer les visas demandés en vue de solliciter l'asile en France.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL

06) N° 2403068

RAPPORTEUR : M. PONS

Demandeur M. K Nalla

CABINET N'GARY BA

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Nalla K contre le jugement n°2314577 du 22 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 28 août 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision du 31 mai 2023 de l'autorité consulaire française à Nouakchott (Mauritanie) lui refusant la délivrance d'un visa d'entrée et de séjour en France en qualité d'enfant étranger de ressortissant français.

07) N° 2403539

RAPPORTEUR : M. PONS

Demandeur Mme B Marie

DUHALDE SOLENE

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme B Marie épouse D contre le jugement n°s 2313592, 2313594, 2313602, 2318816 du 25 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté ses demande tendant à l'annulation de la décision du 9 novembre 2023 de la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France rejetant le recours formé contre les décisions refusant la délivrance d'un visa d'entrée en France pour ses enfants Joël Thiara B , Paul Luc Tama B et Yves B .